

ENDURO VTT MAGRIN 2023

REGLEMENT

L'Enduro VTT de Calmont est ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet (Suivant la grille d'âge de la FFC)

Organisateur

L'Enduro VTT de Magrin est une organisation du club **Calmont Sports Nature**, situé à Magrin (12450). Le club est affilié à l'UFOLEP Aveyron.
Pour cette épreuve, un dossier a été déposé en Préfecture de l'Aveyron et un contrat d'assurance en responsabilité civile a été souscrit auprès de l'APAC, en lien avec l'UFOLEP.

Définition de l'Enduro VTT

L'Enduro VTT est une discipline où les portions chronométrées à profil descendant sont appelées **spéciales**, reliées entre elles par des liaisons qu'il faut effectuer dans un temps imparti.
L'Enduro VTT est une discipline où la technique de pilotage en descente est très sollicitée, tout autant que l'aspect physique (pédalage), ainsi que le franchissement.
L'enduriste se doit donc d'être complet pour être performant. Ce n'est ni du cross-country, ni de la descente pure, ni du trial.
C'est une discipline qui se doit de rester conviviale et de favoriser le plaisir de rouler.

Conditions de participation

Les concurrents sont autorisés à prendre le départ s'ils respectent les conditions suivantes :

- Présentation d'une licence UFOLEP en cours de validité (avec mention Compétiteur)
- OU présentation d'une licence FFC (avec mention Compétiteur)
- OU présentation d'un certificat médical de moins de 1 an autorisant la pratique du VTT en compétition.

- Fourniture d'une autorisation parentale pour les mineurs.

- Règlement de la participation aux organisateurs
 - Note : ce règlement comprend le repas pour le concurrent+ les frais d'inscriptions

- Acceptation du présent règlement
 - La présentation du concurrent au départ de la première spéciale valide cette acceptation.

Matériel exigé :

L'enduro est une discipline où le matériel est mis à très rude épreuve, les casses mécaniques y sont fréquentes.

Le VTT :

- VTT équipé de roues 26, 27.5 ou 29 pouces
- VAE. Catégorie spécifique
- Cadre rigide ou suspendu
- Utilisation du même vélo sur toute l'épreuve
- Embouts de guidon bouchés

Le chronométrateur de départ de spéciale, s'il constate que le VTT présente un **danger manifeste** pour le concurrent, peut lui refuser le départ.

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage des spéciales est assuré par un système de transpondeurs actifs. Les transpondeurs doivent être fixé sur le guidon ou la colonne de direction. Tous transpondeur non rendu sera facturé 80€ au concurrent. Les départs ont lieu toutes les **20s ou 30s**.

La 1ere spéciale se fait dans l'ordre croissants des plaques, les suivantes sont libres.

Les plaques de course :

- Doivent être apposées sur le guidon et **être visibles**
- **Ne devront pas être enlevées** jusqu'à la fin de l'épreuve sous peine de se voir interdire l'accès aux spéciales. En cas de perte de plaque merci de le signaler à l'organisation pour vérification
- Sont **nominatives et non transmissibles**

CATEGORIES :

Sera déclaré vainqueur, à l'issue de toutes les spéciales, le concurrent qui aura mis le moins de temps pour réaliser ce parcours chronométré.

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Juniors femmes, 15 à 18 ans (entre 2007 et 2004),
- Femmes, 19 ans et plus (à partir de 2003),
- Cadets, 15 à 16 ans (entre 2007 et 2006),
- Juniors, 17 à 18 ans (entre 2005 et 2004),
- Hommes, 19 à 39 ans (entre 2003 et 1983),
- Master 1, 40 à 49 ans (entre 1982 et 1973),
- Master 2, 50 ans et plus (à partir de 1972)

Seront récompensées les catégories suivantes :

- Classement général : les trois premiers concurrents au scratch.
- Cadet-Junior-Hommes-M1-M2
- Féminines
- Endurigide : les trois premiers concurrents au scratch toutes catégories confondues.
- Vae : les trois premiers concurrents au scratch toutes catégories confondues.

Toutefois, en fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de concurrents récompensés dans une catégorie.

PARCOURS :

Les parcours adopteront un profil spécifique (80 à 90% de descentes / 10 à 20% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise.

Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entrainera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet www.stsport-inscription.fr. Il n'est pas possible de s'inscrire sur place. Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé à 43.5€. Les concurrents devront obligatoirement renseigner un formulaire d'inscription et s'acquitter du paiement afin de valider celle-ci. Les inscriptions internet seront closes 5 jours avant l'épreuve.

ANNULATION, REMBOURSEMENT :

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve. En cas de remboursement, des frais de traitement de cinq euros seront déduits du montant de l'engagement.

Si l'épreuve doit être annulée pour raisons météorologiques le jour J ou la veille, le club se réserve le droit de rembourser en totalité ou en partie les participants en fonction des frais engagés par l'organisation. (frais chrono-secours-traiteur-radios etc...)

EQUIPEMENT :

Epreuves format rallye (liaisons effectuées exclusivement en VTT)

Le port du casque (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné allant d'une pénalité de temps à la mise hors course.

RECONNAISSANCES :

Aucune reconnaissance en VTT n'est autorisée. C'est une cause de disqualification.

Le parcours ne sera balisé que la veille de la course. Les reconnaissances à pied sont autorisées la veille de la course et le jour même, avant le départ.

DROIT A L'IMAGE :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser librement les images ou les vidéos prises sur la course (réseaux sociaux).

Calmont Sports Nature



